



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 637-2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019, le conseil a adopté le **Premier projet de Règlement # 637-2019 – Agrandissement de la zone C-9-1 à même la zone H-9.**

Ce Premier projet de règlement consiste à :

- Intégrer la totalité du lot 6 313 103, en partie dans la zone H-9 à la zone C-9-1. De ce fait, les limites des zones H-9 et C-9-1 sont modifiées, le tout tel qu'illustré au plan joint (annexe A) du règlement pour en faire partie intégrante.

Le Premier projet de règlement # **637-2019** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 12 aout 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Premier projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et sur le site web de la municipalité.

Donné à Saint-Esprit, ce 15^e jour de juillet 2019.

- *Original signé* -

Johanne Ringuette

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

